



PORSCHE



Porsche Roadside Assistance

Owner's Information / Information du Propriétaire

1 800 PORSCHE
1 800-767-7243



PORSCHE

Roadside Assistance

Porsche Roadside Assistance

1 800 PORSCHE

(1 800 767-7243) CANADA/USA

Porsche Roadside Assistance sticker and card

The attached Porsche Roadside Assistance sticker and card are provided for your convenience. We recommend that you keep the card with you and that you place the sticker on the B-pillar of your Porsche.

Autocollant et carte Porsche Roadside Assistance

L'autocollant et la carte de Porsche Roadside Assistance ci-annexés vous sont fournis pour votre convenance. Nous vous recommandons de conserver la carte sur votre personne et d'apposer le collant sur le pilier B de votre Porsche.

Porsche Roadside Assistance

Porsche Cars Canada, Ltd. is committed to the premise that owning a Porsche will be as satisfying as driving a Porsche. To enhance your ownership experience, Porsche Cars Canada provides complimentary coverage in the Porsche Roadside Assistance program for the duration of your New Car Limited Warranty or Porsche Certified Pre-Owned Limited Warranty period.¹ Our team of trained and qualified Roadside Assistance professionals are available 365 days a year to assist in determining the best service option for your situation. Porsche Roadside Assistance, teamed with its comprehensive nationwide towing network, brings you

world-class assistance, anywhere in Canada or the United States of America.

We know that you take pride in your Porsche, and the authorised Porsche Centres are committed to the care of your exceptional vehicle. In many situations, preventative care could be the key to avoiding a need for emergency assistance. Adhering to your vehicle's regular maintenance schedule, keeping the battery charged when your vehicle is not driven on a regular basis, and checking tire pressure frequently, will help you avoid those times when it may be necessary to call Porsche Roadside Assistance.

The Porsche Roadside Assistance program offers the following services:

- Emergency towing
- Out of Charge Services
- Accident/collision towing
- Battery jump start
- Flat tire assistance
- Lock-out assistance
- Emergency fuel delivery
- Extrication/winch service
- Trip interruption reimbursement

¹ Porsche Roadside Assistance is not available for the 918 Spyder.

Emergency Towing

If your Porsche becomes disabled due to a warrantable mechanical breakdown, your vehicle will be transported to the nearest Porsche Centre. However, you may request that your Porsche be taken to a different Porsche Centre, as long as that dealership is within an 80 kilometre radius of your breakdown location.² In the event of an accident/collision, your vehicle can also be towed to the nearest Porsche Certified Collision Centre.

For security reasons, towing services cannot be provided to an unattended vehicle. Therefore, a licensed driver must be on the scene to meet the service provider.

If a breakdown occurs after normal business hours, and the servicing Porsche Centre does not have a secure storage lot, your Porsche will be stored in a secure location and transported to the Porsche Centre the next business day.



Battery Jump Start

If your Porsche won't start due to a weak battery, Roadside Assistance will send an authorised service provider to "jump start" your vehicle. If your vehicle is not driven on a daily basis or has not been started for more than 6 weeks, the battery may need to be replaced. This may not be covered by Porsche's limited warranty. Porsche Roadside Assistance can arrange transportation to the Porsche Centre for battery service, at your expense. If the Porsche Centre determines that the battery failed due to a warrantable issue, your tow expenses will be reimbursed by the Porsche Centre.

Please remember that proper maintenance of the battery includes operating the vehicle on a regular basis to keep the battery charged and/or utilizing a Porsche Battery Charger/Maintainer.



² Your vehicle must be located on or in an area immediately adjacent to a regularly traveled road that can be accessed with standard servicing equipment.



Flat Tire Assistance

Your Porsche tires have been designed specifically for your vehicle. They are identified by an N-specification on the sidewall (N-0, N-1, etc.) indicating that the tires have been tested and approved for release by Porsche's engineering department. When an N-spec tire becomes damaged it must be replaced and the tread depth of the undamaged tires should be examined.

Should a tire lose air, rendering your Porsche inoperable, there are several options to get you on your way. The Porsche Roadside Assistance professionals will help you determine the best servicing choice for your needs.

Only in situations where the damage to the tire is beyond temporary repair will it be necessary to transport the vehicle to the nearest

Porsche Centre for tire replacement.³

Should the tire event occur in excess of 80 kilometres from the nearest Porsche Centre, the Porsche Roadside Assistance professionals are equipped to assist you in purchasing the correct replacement tire so that your vehicle could be transported to a Preferred Tire Installer in your area. Costs associated with the tire will be your responsibility. However, Porsche Roadside Assistance will cover expenses related to the tow.

In all situations, N-spec tires are not repairable nor are they covered under the New Car Limited Warranty or Porsche Approved Certified Pre-Owned Limited Warranty.

³ Your vehicle must be located on or in an area immediately adjacent to a regularly traveled road that can be accessed with standard servicing equipment.



Lock-out Service

Should the key to your vehicle become locked inside, a qualified service provider will be dispatched to gain access to your vehicle or your vehicle will be towed to your nearest Porsche Centre.

Lost or Stolen Key

Should your key become lost or stolen, lock-out service can still be provided but every attempt should be made to obtain your spare key to avoid repair costs that are not covered by the Porsche Roadside Assistance. Consult your authorised Porsche Centre for more information.

Emergency Fuel Delivery

If you happen to run out of fuel, Porsche Roadside Assistance will provide enough fuel to get you to the nearest gas station.

Extrication/Winch Service

Service will be provided to extract your Porsche from mud, sand, snow or a ditch.⁴

⁴ Your vehicle must be located on or in an area immediately adjacent to a regularly traveled road that can be accessed with standard servicing equipment.

Trip Interruption

If your Porsche becomes disabled more than 160 kilometres from your residence and causes an unexpected stay overnight, you may be eligible for reimbursement of your expenses of up to \$325.00 CAD per day for up to three days. This includes situations where the vehicle cannot be started or driven without causing damage and the local Porsche Centre is not able to repair the problem the same day.

Trip Interruption coverage includes reimbursement for:

- Meals
- Lodging
- Alternate transportation
- Car rental (in cities not serviced by a Porsche Centre within 80 kilometres)

Under certain situations, Trip Interruption reimbursement can be applied towards a vehicle reunite (returning your Porsche to your work or residence). Please contact 1-800-PORSCHE for prior authorisation.

Please note that Trip Interruption reimbursement covers reasonable expenses incurred due to a warrantable mechanical failure only. Expenses related to tire and battery issues are not eligible for reimbursement.

Trip Interruption coverage is limited to reasonable expenses up to a maximum of \$975.00 CAD, per event, including all taxes and surcharges.

To Make a Claim for Trip Interruption

If your vehicle is out of charge, we will work with you to find a convenient location to have your vehicle towed to within a 80 kilometers radius for charging. If a mechanical problem is suspected, your car will be towed to the nearest authorized Porsche dealership as described in Emergency Towing.

You must contact Porsche Roadside Assistance for a reference number and instructions for reimbursement consideration within 24 hours of disablement.

All claims must be submitted within thirty (30) days of the event, and **must be accompanied by a brief summary of the incident, and original itemized receipts indicating amount paid, date and name of service provider(s)** to:

Porsche Roadside Assistance – Trip Interruption

Porsche Cars Canada, Ltd.
165 Yorkland Blvd. Unit 150
Toronto, ON M2J 4R2

Alternatively, please email the above requested information to:
info@Porsche.ca

Note: Should you experience any illumination in the display lights of the instrument cluster, please consult your owner's manual.

Limitations

Every effort will be made to ensure the services you receive under the Porsche Roadside Assistance program are of the highest quality. All roadside services will be delivered to you through a comprehensive network of independent service operators. However, since these operators are independent business people, Porsche Roadside Assistance cannot assume any liability for any loss, damage or consequences resulting from the rendering of such service.

Should your vehicle become disabled on a restricted highway, Porsche Roadside Assistance is limited on its ability to transport your vehicle. Once the vehicle has been moved to a non-restricted road, Porsche Roadside Assistance is able to complete the vehicle transport to an authorised Porsche Centre.

Program Exclusions

Specifically excluded from this coverage are:

- Vehicle abuse, vandalism, acts of God, competition racing, track use, or other events beyond the control of Porsche Cars Canada, Ltd.
- Fines, taxes or impound fees caused by a violation of federal, provincial or municipal law.
- Expenses related to hazardous weather conditions (removal from snow, ice, etc.).
- Expenses for the removal of snow tires and mounting or removal of snow chains.
- If your Porsche has aftermarket tires and/or wheels installed or has had the suspension modified, Porsche Roadside Assistance will assist in setting up transport of your vehicle, but this expense will not be covered under the Porsche Roadside Assistance program, **nor will Porsche be responsible for any damage which results from the transport of your vehicle.**





The perfect ownership experience

Porsche Certified Collision Centre

Owning a Porsche is one of the most rewarding and exciting experiences one can have. This is due in part to the high level of professional service available to you, the Porsche owner. To further extend this professional service, Porsche Cars Canada has created the Porsche Certified Collision Centre (PCCC) program. Porsche Certified Collision Centres have highly skilled and trained technicians, who adhere strictly to the repair procedures published by Porsche. The centres use only Genuine Porsche parts, materials, tools, and equipment to repair damage. All of this helps to ensure the perfect ownership experience. Participating authorized Porsche Centres in Canada can offer these services to owners through a designated Porsche Certified Collision Centre.

porschecollisioncentre.ca



L'expérience rêvée des propriétaires de Porsche

Centre de collision certifié Porsche

Être propriétaire d'une Porsche figure parmi les expériences les plus enrichissantes et palpitantes que vous puissiez vivre. Cet engouement s'explique en bonne partie par le niveau élevé des services professionnels dont jouissent tous les propriétaires d'un véhicule Porsche. Dans l'optique d'étendre la portée de ces services professionnels, Automobiles Porsche Canada a créé le programme de Centre de collision certifié Porsche (CCCP). Les Centres de collision certifiés Porsche emploient des techniciens très spécialisés et hautement qualifiés qui adhèrent à la lettre aux procédures de réparation dictées par Porsche. Ces centres n'utilisent que des pièces, matériaux, outils et équipements d'origine Porsche pour réparer les dommages à la suite d'une collision. C'est ce qui nous aide à vous assurer une expérience rêvée de propriétaire. Au Canada, les centres Porsche autorisés participants peuvent offrir ces services à leurs clients propriétaires s'ils ont obtenu la désignation de Centre de collision certifié Porsche.

<http://porschecollisioncentre.ca>

Porsche Accident Report Form

Date of accident	Time	Name of police officer/badge no.
Location of accident		Municipality

Other Driver Information:

Name	Home phone	Business phone
Street address	Municipality	Postal code

Other Vehicle Information:

Licence plate no.	Make of vehicle	Model	Year
Registered owner (if different from above)		Home phone	Business phone
Street address		Municipality	Postal code
Number of occupants in car	Were there any injuries?	Insurance company	Policy no.
Describe damage			

Your Information:

Driver	Home phone	Business phone
Street address	Municipality	Postal code
Registered owner (if different from above)		Business phone
Street address		Postal code
Number of occupants in car	Were there any injuries?	Were there any witnesses to the accident? <input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> I don't know [Attach witness cards or list of name(s) and address(es) of witnesses.]
Describe accident		

Formulaire de rapport d'accident de Porsche

Date de l'accident	Heure	Nom et numéro de matricule du policier
Lieu de l'accident	Municipalité	

Autres renseignements sur le conducteur :

Nom	Téléphone à la maison	Téléphone au travail
Adresse civique	Municipalité	Code postal

Autres renseignements sur le véhicule :

Numéro de la plaque d'immatriculation	Marque du véhicule	Modèle	Année
Propriétaire enregistré (s'il diffère du nom susmentionné)		Téléphone à la maison	Téléphone au travail
Adresse civique		Municipalité	Code postal
Nombre d'occupants à bord du véhicule	Y a-t-il eu des blessés?	Compagnie d'assurance	Numéro de police
Description des dommages			

Vos renseignements personnels :

Conducteur	Téléphone à la maison	Téléphone au travail	
Adresse civique	Municipalité	Code postal	
Propriétaire enregistré (s'il diffère du nom susmentionné)		Téléphone à la maison	Téléphone au travail
Adresse civique		Municipalité	Code postal
Nombre d'occupants à bord du véhicule	Y a-t-il eu des blessés?	Y a-t-il des témoins de l'accident? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Je ne sais pas [Annexer les cartes de témoin ou la liste des noms et des adresses des témoins.]	
Description de l'accident			

Porsche Roadside Assistance

Automobiles Porsche Canada Ltée a pour principe que posséder une Porsche doit être aussi satisfaisant que la conduire. Afin d'améliorer votre expérience, Automobiles Porsche Canada Ltée vous inscrit gratuitement au programme Porsche Roadside Assistance pendant la durée de la garantie limitée de véhicule neuf ou de la garantie limitée de véhicule d'occasion certifié qui s'applique à votre Porsche.¹ Notre équipe de professionnels formés et qualifiés en assistance routière est disponible 365 jours par année pour vous aider à déterminer la meilleure option de service selon votre situation. L'assistance routière Porsche et le réseau de remorquage partout au pays vous

fournissent une assistance de calibre mondial dans tous vos déplacements au Canada et aux États-Unis.

Nous savons que votre Porsche est une source de fierté pour vous, et les centres Porsche autorisés sont voués à l'entretien de votre véhicule exceptionnel. Dans nombre de cas, l'entretien préventif est crucial pour éviter d'avoir besoin d'une assistance d'urgence. En respectant le calendrier d'entretien prévu pour votre véhicule, en maintenant la batterie chargée quand vous ne le conduisez pas régulièrement et en vérifiant la pression des pneus à intervalles fréquents, vous minimiserai les chances d'avoir à recourir au service Porsche Roadside Assistance.

Le programme Porsche Roadside Assistance offre les services suivants :

- Remorquage d'urgence
- Service Véhicule Dechargé
- Remorquage en cas d'accident/de collision
- Démarrage à l'aide de câbles d'appoint
- Assistance en situation de crevaison
- Assistance en cas de véhicule verrouillé
- Livraison d'urgence d'essence
- Service de dégagement/de treuil
- Remboursement en cas d'interruption de voyage

¹ Le service Porsche Roadside Assistance n'est pas offert pour la 918 Spyder.

Remorquage d'urgence

Si votre Porsche subit une panne attribuable à une défaillance mécanique couverte par la garantie, elle sera transportée au centre Porsche le plus près. Cependant, vous pouvez demander que votre véhicule soit transporté à un autre centre Porsche situé dans un rayon de 80 kilomètres du lieu de la panne.² En cas d'accident ou de collision, il est aussi possible de faire remorquer votre véhicule au centre de collision certifié Porsche le plus près.

Pour des raisons de sécurité, le service de remorquage ne peut être fourni lorsque le véhicule est laissé sans surveillance. Un conducteur détenteur d'un permis de conduire valide doit donc être sur place pour rencontrer le fournisseur du service de remorquage.

Si une panne se produit après les heures ouvrables normales et si le centre Porsche fournissant le service ne dispose pas d'une aire d'entreposage sécurisée, votre Porsche sera entreposée en lieu sûr, puis transportée au centre Porsche le jour ouvrable suivant.



² Votre véhicule doit se trouver dans un endroit immédiatement adjacent à une route carrossable et accessible par l'équipement de remorquage courant.

Démarrage à l'aide de câbles d'appoint

Si votre Porsche ne démarre pas parce que la batterie est faible, le service Porsche Roadside Assistance enverra un véhicule d'intervention agréé pour la démarrer à l'aide de câbles d'appoint. Si vous ne conduisez pas votre véhicule tous les jours ou si vous ne l'avez pas démarré depuis plus de 6 semaines, vous devrez peut-être faire remplacer la batterie. Ce remplacement risque alors de ne pas être couvert par la garantie limitée de véhicule neuf de Porsche. Le service Porsche Roadside Assistance peut alors se charger du transport de votre véhicule au centre Porsche pour faire remplacer la batterie, à vos frais. Si le centre Porsche détermine que la défaillance de la batterie est due à une cause couverte par la garantie, les frais de remorquage vous seront remboursés par le centre Porsche.

N'oubliez pas que l'entretien adéquat de la batterie passe notamment par une utilisation régulière du véhicule pour maintenir la batterie chargée ou l'utilisation d'un dispositif de maintien de la charge de la batterie Porsche.





Assistance en situation de crevaison

Les pneus que chausse votre Porsche ont été conçus spécifiquement pour votre véhicule. Ils portent une marque N (N-0, N-1, etc.) sur le flanc, indiquant qu'ils ont été testés et approuvés par les ingénieurs de Porsche. Quand un pneu de marque N est endommagé, il doit être remplacé et il y a lieu de vérifier la profondeur de la bande de roulement des pneus non endommagés.

Si un pneu perd de l'air et vous empêche d'utiliser votre Porsche, vous avez plusieurs options. Les professionnels du service Porsche Roadside Assistance vous aideront à déterminer la meilleure option selon vos besoins.

Uniquement dans les situations où un pneu est tellement endommagé qu'il ne peut être réparé temporairement sera-t-il nécessaire de

faire transporter le véhicule au centre Porsche le plus près pour faire remplacer le pneu.³

Si le pneu est endommagé à plus de 80 kilomètres du centre Porsche le plus près, les professionnels du service Porsche Roadside Assistance sont en mesure de vous aider à acheter le bon pneu de rechange. Le coût du pneu vous sera facturé, et le service Porsche Roadside Assistance couvrira les frais de remorquage.

Dans tous les cas, les pneus de marque N ne peuvent être réparés et ne sont pas couverts par la garantie limitée de véhicule neuf ou de véhicule usagé certifié de Porsche.

³ Votre véhicule doit se trouver dans un endroit immédiatement adjacent à une route carrossable et accessible par l'équipement de remorquage courant.



Assistance en cas de véhicule verrouillé

Si vous oubliez la clé à l'intérieur de votre véhicule, un prestataire de service agréé sera envoyé pour le déverrouiller ou votre véhicule sera remorqué au centre Porsche le plus près.

Livraison d'urgence d'essence

Si votre véhicule est en panne de carburant, le service Porsche Roadside Assistance vous en fournira une quantité suffisante pour vous permettre de vous rendre à la station-service la plus proche.

Perte ou vol de clé

En cas de perte ou de vol de votre clé, un service de serrurier pourra vous être offert, mais vous devrez essayer de trouver votre clé de rechange afin d'éviter des coûts de réparation non couverts par le service Porsche Roadside Assistance. Consultez votre centre Porsche autorisé pour de plus amples renseignements.

Service de dégagement/de treuil

Votre Porsche sera dégagée de la boue, du sable, de la neige ou d'un fossé.⁴

⁴ Votre véhicule doit se trouver dans un endroit immédiatement adjacent à une route carrossable et accessible par l'équipement de remorquage courant.

Interruption de voyage

Si votre Porsche subit une panne à plus de 160 kilomètres de votre résidence, vous obligeant alors à passer la nuit loin de chez vous, vous pourrez avoir droit au remboursement de vos dépenses, jusqu'à concurrence de 325 \$CA par jour pour un maximum de trois jours. Vous êtes admissible à ce remboursement si vous ne pouvez démarrer ou conduire le véhicule en toute sécurité et si le centre Porsche local ne peut remettre votre véhicule en état de marche le jour même.

La couverture pour interruption de voyage inclut le remboursement des dépenses suivantes :

- Repas
- Hébergement
- Moyen de transport de rechange
- Location de véhicule (dans les villes non desservies par un centre Porsche dans un rayon de 80 kilomètres)

Dans certains cas, le remboursement pour interruption de voyage peut s'appliquer à un retour du véhicule à votre lieu de travail ou votre résidence. Veuillez composer le 1 800 PORSCHE pour obtenir l'autorisation préalable.

Veuillez noter que le remboursement pour interruption de voyage couvre uniquement les dépenses raisonnables engagées à la suite d'une panne causée par une défaillance mécanique couverte par la garantie. Les frais associés à des problèmes de batterie ou de pneus ne sont pas admissibles au remboursement.

La couverture pour interruption de voyage est limitée aux dépenses raisonnables engagées, jusqu'à concurrence de 975 \$CA par incident, taxes et surcharges comprises.

Demande de remboursement pour interruption de voyage

Si votre véhicule est déchargé, nous vous aiderons à trouver où faire remorquer votre véhicule pour le recharger dans un rayon de 80 kilomètres. Si vous suspectez un problème mécanique, votre véhicule sera alors remorqué jusqu'au concessionnaire Porsche agréé le plus proche, comme indiqué dans la section Remorquage d'urgence.

Vous devez communiquer avec le service Porsche Roadside Assistance dans les 24 heures suivant la panne pour obtenir l'autorisation et connaître la procédure de demande de remboursement.

Toute demande doit être soumise dans les trente (30) jours suivant l'incident et **accompagnée d'un bref résumé de l'incident ainsi que des originaux des reçus détaillés le montant payé, la date et le nom du fournisseur de service**, à l'adresse suivante :

Porsche Roadside Assistance – Trip Interruption

Automobiles Porsche Canada Ltée.

165, boul. Yorkland, unit. 150

Toronto (Ontario) M2J 4R2

Veuillez prévoir entre trois (3) et quatre (4) semaines pour le traitement du remboursement.

Vous pouvez aussi envoyer l'information ci-dessus par courriel à : info@Porsche.ca

Remarque : Si des témoins s'allument sur votre tableau de bord, veuillez consulter votre manuel du propriétaire.

Restrictions

Tous les efforts seront déployés pour assurer que les services que vous recevez dans le cadre du service Porsche Roadside Assistance sont de la plus haute qualité. Tous les services d'assistance routière vous seront fournis par un réseau étendu de fournisseurs de services indépendants. Cependant, puisque ce sont des entreprises indépendantes, le service Porsche Roadside Assistance s'abstient de toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de conséquences résultant des services fournis.

Si votre véhicule subit une panne sur une route à usage restreint, la responsabilité du service Porsche Roadside Assistance sera limitée à sa capacité de transporter votre véhicule. Une fois que le véhicule aura été déplacé sur une route à usage non restreint, le service Porsche Roadside Assistance pourra en assurer le transport jusqu'à un centre Porsche autorisé.

Exclusions du programme

Les éléments suivants sont expressément exclus de la couverture de ce programme :

- Abus du véhicule, vandalisme, cas de force majeure, utilisation du véhicule dans une course ou sur un circuit fermé ou tout autre incident indépendant de la volonté des Automobiles Porsche Canada Ltée
- Amendes, taxes ou droits de mise en fourrière imposés à la suite d'une infraction à une loi fédérale, provinciale ou municipale
- Dépenses engagées relatives à des conditions météorologiques dangereuses (dégagement de la neige, de la glace, etc.)
- Frais d'installation ou d'enlèvement de pneus à neige ou de chaînes à neige
- Si votre Porsche est munie de pneus et/ou roues de rechange ou si sa suspension a été modifiée, le service Porsche Roadside Assistance vous aidera à organiser son transport, à vos frais (service non couvert), **et Porsche n'assume aucune responsabilité pour les dommages que votre véhicule pourrait subir durant son transport.**



porsche.ca
1 800 PORSCHE

Dr. Ing. h.c. F. Porsche AG is the owner of numerous trademarks, both registered and unregistered, including without limitation the Porsche Crest[®], Porsche[®], Boxster[®], Carrera[®], Cayenne[®], Cayman[®], Macan[®], Panamera[®], Tiptronic[®], VarioCam[®], PCM[™], 911[™], 4S[®] and the model numbers and the distinctive shapes of the Porsche automobiles. The third party trademarks contained herein are the properties of their respective owners. Porsche Cars Canada, Ltd. and its affiliates believe the specifications to be correct at the time of printing. However, specifications, standard equipment and options are subject to change without notice. Some options may be unavailable when a car is built. Some vehicles may be shown with equipment that is not available in Canada. Please ask your authorized Porsche dealer for advice concerning the current availability of options and verify the optional equipment that you ordered. Porsche recommends seat belt usage and observance of traffic laws at all times.

Porsche Cars Canada, Ltd.
165 Yorkland Blvd. Unit 150
Toronto, ON M2J 4R2

© 2020 Porsche Cars Canada, Ltd.
Printed in Canada.

To find the nearest Porsche Centre,
visit www.porsche.ca

La société Dr Ing. h.c. F. Porsche AG est titulaire de nombreuses marques de commerce, déposées et non déposées, notamment l'écusson Porsche^{MD}, Porsche^{MD}, Boxster^{MD}, Carrera^{MD}, Cayenne^{MD}, Cayman^{MD}, Macan^{MD}, Panamera^{MD}, Tiptronic^{MD}, VarioCam^{MD}, PCM^{MC}, 911^{MC}, 4S^{MD}, ainsi que les numéros de modèle et les formes distinctives des véhicules Porsche. Les marques de commerce de tiers figurant dans la présente brochure sont la propriété de leurs titulaires respectifs. Automobiles Porsche Canada, Ltée et ses filiales considèrent les spécifications exactes au moment d'aller sous presse. Cependant, les spécifications, l'équipement de série et les options sont fournis sous réserve de modifications sans préavis. Il est possible que certaines options ne soient pas offertes au moment de la construction du véhicule. Certains véhicules peuvent être illustrés avec de l'équipement qui n'est pas offert au Canada. Veuillez consulter votre centre Porsche pour obtenir une liste à jour des options et vérifier les accessoires livrés en option que vous avez commandés. Porsche vous recommande de toujours boucler votre ceinture de sécurité et respecter les dispositions du code de la route.

Automobiles Porsche Canada Ltée.
165, boul. Yorkland, unit. 150
Toronto (Ontario) M2J 4R2

© 2020 Automobiles Porsche Canada, Ltée.
Imprimé au Canada

Pour trouver le centre Porsche le plus près,
rendez-vous à www.porsche.ca.